
N° 02 – ADMINISTRATION GENERALE : Chantier d'insertion sociale professionnelle

Ce chantier d'insertion sociale et professionnelle a pour objet des travaux environnementaux et d'aménagement à Faulquemont. Nous estimons que l'encadrement de ces personnes est du ressort du responsable des services techniques de la ville.

Dans les documents joints, on trouve un budget prévisionnel pour l'année 2021. Ce partenariat a démarré le 1^{er} juillet 2020, la commune a alloué pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, la somme de 28 000€. L'ASBH doit donc aux membres du conseil municipal le budget détaillé pour la même période.

Nous regrettons qu'à aucun élu de notre liste n'ait été proposé de suivre ce chantier. Nous sommes également élus, et à ce titre également garant des comptes de la commune.

Quel est le rôle de l'élu délégué en charge des actions d'insertion dans ce chantier ?

Quels sont les binômes tuteur des personnes en immersion professionnelle ?

Quel est le quartier prioritaire de la ville (QPV) ?

N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : Renouvellement de la composition de la Commission Consultative de la Chasse

Une équipe ayant le respect de la démocratie aurait demandé des volontaires parmi des membres de notre équipe au lieu de désigner des noms parmi ses membres.

N° 04 – ADMINISTRATION GENERALE : Renouvellement de la composition de la commission de location

Une équipe ayant le respect de la démocratie aurait demandé des volontaires parmi des membres de notre équipe au lieu de désigner des noms parmi ses membres.

N° 05 – ADMINISTRATION GENERALE : Stérilisation de chats « libres » sur le territoire de FAULQUEMONT

Indiquer dans la délibération, « *Je vous propose de suivre l'avis de la commission de votre commission Environnement-Développement Durable* », amène à faire croire aux membres du conseil municipal que nous avons choisi cette convention.

Un peu moins d'une heure avant le début de la commission, nous avons reçu une convention toute prête. Notre colistière, madame L'Huilier, s'est étonnée de cette pratique qui n'était pas ce à quoi elle s'attendait. Notre colistière pensait qu'il était du rôle de la commission d'établir les termes de la convention. Il lui a été répondu « *que c'était pour faire avancer le travail* ».

Notre colistière s'était attachée à faire des recherches de son côté afin d'aider la commission à faire des choix. Ainsi, elle avait pris attache avec deux associations locales (*L'une dirigée par madame Delon de Haute-Vigneulles, l'autre par madame Géronimus de Flérange*). Les deux étaient partantes pour gérer la stérilisation des chats de la commune de Faulquemont. L'avantage de deux associations avait pour mérite de faire appel à l'une ou l'autre selon leur disponibilité. Madame Géronimus étant à la retraite aurait été d'une grande aide pour madame Delon très active professionnellement.

Notre colistière a proposé comme lieu idéal pour laisser les chats en « convalescence », un bâtiment non utilisé et appartenant à la commune, la grange Bourgeois, derrière l'hôtel dans la vieille ville ; à charge des services techniques l'aménagement du local en fonction des besoins de(s) associations, mise en place de tables, plans de travail, étagères réformées ...des bénévoles seraient prêts à s'investir à côté de(s) associations... Il lui a été répondu que cette maison était destinée à être vendue. Rien n'empêchait d'utiliser celle-ci dans le cadre d'une convention précaire.

Madame L'Huilier suggérerait une convention avec plusieurs cabinets vétérinaires, si un ne pouvait pas répondre à la demande, on pouvait se rabattre sur un second.

Madame L'Huilier faisait remarquer qu'un partenariat avec une association a été signée avec la commune de Morhange (*un peu moins de 3500 habitants, Faulquemont plus de 5500 habitants*), Morhange a prêté un terrain et alloué un budget de 2500€ pour 2000€ à Faulquemont.

Il lui a été répondu que l'association de madame Delon percevrait également 500€ au titre du fonctionnement. Ces 500€ sont destinés à des frais de nourriture, achat de cages de piégeage, de transport... et ne pouvaient pas être affectés à la stérilisation.

Ainsi, donc la commission n'a fait que « acter » une convention qu'elle n'a pas aidé à rédiger.

La priorité pour nous étant d'avoir enfin une campagne de stérilisation, d'identification de nos « chats dits libres », méthode efficace et moralement plus acceptable, il va de soi que l'on ne peut pas être contre une convention que l'on espère et demande depuis bien longtemps, mais l'on aurait pu faire mieux.

N° 06 – FINANCES : Modification des tarifs de la médiathèque « Les Halles »

La délibération manque de précisions. Sur quel compte sera déposé le produit des ventes ? Qui sera chargé de tenir la « comptabilité » ? La liste des ouvrages à vendre aurait dû être jointe à la délibération, indiquant le prix, ce même document pourrait servir à suivre la gestion puis être présenté au conseil municipal à la fin de l'opération.

Le CCAS signifie Centre Communal d'Action Sociale. Depuis des années, une subvention est attribuée à cet organisme, subvention qui n'est pas destinée aux personnes dans le besoin.

Vous trouverez ci-dessous, l'analyse comptable que nous avons fait faire en début d'année.

4 - ANALYSE FINANCIERE DU CCAS DE FAULQUEMONT DE 2013 A 2018

Activités à caractère social

L'analyse des rapports d'activité des années 2013 à 2018 du CCAS donnent quelques informations intéressantes.

La population communale baisse de façon continue, même si cette baisse n'est que de quelques dizaines de personnes chaque année.

Les demandes d'aides et de secours ont tendance aussi à diminuer. C'est particulièrement vrai pour l'aide alimentaire d'urgence, le nombre de bénéficiaires passe de 43 en 2013 à 15 bénéficiaires en 2018. Les aides financières sont plus fluctuantes avec 35 bénéficiaires en 2014 mais seulement 14 bénéficiaires en 2018.

Il convient de noter des modes d'intervention très répétitifs et une grande stabilité de l'effort financier consacré aux interventions sociales qui s'explique par une relative baisse de la demande sociale. Ainsi, les dépenses effectuées à ce titre par le CCAS sont passées de 7650,94 euros en 2013 à 5 400 euros en 2017.

La progression du budget du CCAS de Faulquemont de 2013 à 2018 n'est donc pas due aux dépenses d'aide sociale facultative.

L'activité du CSI

Les dépenses de fonctionnement du CCAS ont progressé de plus de 50 000 euros sur 5 ans passant de 263 857 euros à 314 420 euros en 2017. Cette progression est surprenante car nous avons vu que les dépenses d'aides sociales facultatives ont diminué, de même le rapport d'activité du CSI (cf. annexe 1) montre que le nombre de patients pris en charge a diminué (588 en 2013, 501 en 2017), idem pour les actes pratiqués (aussi bien les AIS que les AMI).

Il est donc permis de considérer que le CSI a mobilisé de plus en plus de moyens financiers pour une activité en baisse. Par exemple, en 2016, les dépenses de personnel qui étaient budgétées à hauteur de 245 300 euros dans le BP, ont atteint en fait 262 626 euros alors même que l'activité de soins infirmiers ne connaissait pas une croissance notable. Ce n'est qu'en 2017 que les effectifs ont commencé à être réajustés, le nombre d'agents passe de 8 à 7, un poste d'infirmière n'étant plus pourvu et un poste de cadre de santé est requalifié en infirmière de classe supérieure.

Les informations obtenues auprès de la Fédération nationale des centres de soins confirment que l'activité sanitaire est très difficilement équilibrée. Il faut donc être proactif en matière de gestion des effectifs et en matière de recherche de recettes complémentaires non liées au remboursement de prestations.

Ces constats expliquent que la subvention versée par la commune n'a fait qu'augmenter depuis 5 ans. En 2013, il n'y a pas eu besoin d'une subvention communale. Elle s'est montée à 10 000 euros en 2014, puis à 23 000 euros en 2015 pour atteindre 40 000 euros en 2017. La subvention municipale est retombée à 10 000 euros en 2018. Il convient toutefois de relever que la subvention municipale était de 85 000 euros en 2012 tel que cela ressort du BP 2013 au titre des réalisations pour 2012. Durant cette même période, les remboursements de l'assurance maladie ont faiblement progressé en passant de 216 891 euros en 2013 à 233 911 euros en 2017 soit une hausse de 9,3% en 5 ans. Les dépenses de gestion courante, en revanche, étaient de 260 212 euros en 2013 et de 309 143 euros en 2017.

Les données financières du BP 2018 confirment les tendances des années précédentes. Ainsi, il est constaté une stagnation des recettes de fonctionnement qui sont prévues à hauteur de 320 000 euros alors qu'elles se sont élevées à 323 198 euros en 2017. La subvention municipale est maintenue à 40 000 euros dans le BP 2019.

5 - ANALYSE FINANCIERE DU CCAS DE FAULQUEMONT DE 2013 A 2018

Alors que la gestion du budget communal se caractérise par une grande prudence en matière de gestion des effectifs (baisse des postes depuis plusieurs années), la gestion du CCAS a été peu proactive et mériterait un audit pour savoir s'il est toujours pertinent de gérer un centre de soins infirmiers alors même que des infirmières libérales sont présentes sur le territoire de Faulquemont et des environs. D'un diagnostic effectué dans les années 80, il serait intéressant de connaître le projet de service actuel du CSI et de savoir comment il travaille avec les autres acteurs sanitaires du territoire.

Il est surprenant de constater la discrétion de la ville sur cette activité de soins infirmiers. Le compte rendu d'activité du CSI (cf. annexe 1) est pour le moins succinct.

Entre 2014 et 2019, savez-vous combien la commune a accordé en subventions au CCAS ? 128 000€.
Entre 2008 et 2013, on est toujours sous le mandat du maire, savez-vous combien la commune a accordé en subventions au CCAS ? 317 000€.

Le montant de 2008 à 2020 inclus est donc égal à : 485 000€ de subventions au CCAS. Je vous rappelle que c'est de l'argent public, en d'autres termes, ce sont les faulquinois qui payent. La progression du budget du CCAS de Faulquemont de 2008 à 2019 n'est pas due aux dépenses d'aide sociale.

N° 13 – SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour des travaux de débroussaillage – Association « Les Fidèles de la Gaule »

Cette association de pêche n'a jamais reçu ce que l'association de pêche de Chémery a reçu.

Cette association se démène pour rendre son site agréable, et ne bénéficie d'aucun avantage comme tant d'autres associations.